Carte prépayée Mastercard® de Comerica BankContrat du titulaire de la carte

Comerica Bank (« nous » et « banque ») vous fournit ces conditions (« conditions ») et la carte New York Way2Go Card® Mastercard® Card (« carte ») parce que vous avez convenu avec l'État d'accepter les paiements que vous êtes éligible à recevoir au moyen de la carte. Vous n'êtes pas obligé d'accepter la présente carte prépayée. La carte est émise par nous en vertu $d'une \ licence \ de \ Mastercard \ International \ Incorporated. \ Les \ présentes \ conditions \ décrivent$ vos droits et obligations en ce qui concerne la carte. Si vous avez des questions, si vous souhaitez discuter de vos options ou si vous n'acceptez pas les présentes conditions, vous devez contacter votre agence ou le bureau local qui traite vos paiements et ne pas activer la carte. Il suffit de couper la carte en deux pour la détruire.

VOUS NE POUVEZ PAS LITILISER LA CARTE CORRESPONDANTE TANT OUE VOUS N'AVEZ PAS SÉLECTIONNÉ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL (PIN), QUI ACTIVERA ÉGALEMENT LA CARTE.

En sélectionnant votre code PIN et en activant la carte conformément aux instructions accompagnant les présentes conditions, vous acceptez de vous conformer à ces conditions. Votre utilisation du compte de la carte constitue une preuve supplémentaire de votre acceptation des présentes conditions.

Pour vous assurer de recevoir une carte de remplacement avant son expiration, veuillez contacter le numéro figurant au dos de votre carte ou vous connecter au portail GoProgram.com pour maintenir votre adresse à jour. La date d'expiration de la carte se trouve au recto de votre carte.

Paiements qui vous sont destinés. Le compte de la carte a été établi chez nous pour financer les paiements qui vous sont destinés. Nous mettons des fonds à votre disposition uniquement pour les montants désignés par l'État, et vous pouvez accéder à ces fonds avec votre carte lorsque les fonds ont été autorisés par l'État et comptabilisés sur le compte de votre carte. Vous n'êtes pas autorisé à dépenser ou à retirer plus que le montant des fonds enregistrés sur le compte de votre carte. Vous pouvez utiliser votre carte chez les commercants et dans les banques du monde entier où la carte Mastercard® est acceptée. Vous pouvez recevoir une notification automatique par téléphone ou par e-mail, lorsqu'un dépôt est enregistré sur le compte de votre carte.

Les fonds que l'État nous a fournis pour être affectés à votre carte peuvent être restitués à l'État dans les cas suivants : (a) vous omettez d'activer votre carte en sélectionnant votre code PIN dans un délai de 90 jours à compter de la date d'émission de la carte ; (b) nous ne disposons pas de votre adresse correcte et ne sommes pas en mesure de vous livrer votre carte par courrier ordinaire ; ou (c) des fonds sont déposés sur votre carte par erreur.

- Numéro d'identification personnel (PIN). Pour utiliser votre carte dans les distributeurs automatiques de billets (« ATM ») et dans certains terminaux de point de vente (« PDV »), vous devez utiliser votre code PIN. Chez certains commercants, il peut vous être demandé de signer un reçu de caisse et de fournir une pièce d'identité. Chez certains commerçants, il se peut que vous n'ayez pas à signer votre nom ou à saisir votre code PIN.
- Transactions par carte. Vous pouvez utiliser la carte pour obtenir de l'argent liquide dans les distributeurs automatiques et les institutions financières, et pour effectuer des achats dans les terminaux de paiement et chez les commerçants, qui appartiennent au réseau Mastercard®. Lorsque vous utilisez la carte pour effectuer une transaction chez certains commerçants, tels que des hôtels, une retenue peut être effectuée sur les fonds disponibles de votre carte pour un montant égal ou supérieur à votre transaction finale. Les fonds détenus ne sont pas disponibles pour vous à d'autres fins. Tout excédent est libéré pour votre usage lorsque la transaction est définitivement réglée.

Aucun remboursement en espèces n'est prévu pour les achats effectués au point de vente. Si un commerçant vous accorde un crédit pour des retours de marchandises ou des ajustements, il peut le faire en effectuant un ajustement de crédit, que nous appliquerons comme

Nous pouvons refuser d'autoriser une transaction par carte si : (a) elle dépasserait le montant que l'État nous a conseillé de mettre à votre disposition; (b) la carte est déclarée perdue ou volée; (c) nous pensons que la carte est contrefaite ; ou (d) nous ne sommes pas certains que la transaction est autorisée par vous ou permise par la loi. Nous pouvons temporairement « geler » la carte et tenter de vous contacter si nous constatons des transactions inhabituelles ou qui semblent suspectes.

Afin de protéger le compte de votre carte contre toute suspicion d'activité frauduleuse ou d'utilisation non autorisée, nous pouvons temporairement imposer des limites sur le montant, le nombre et les types de transactions effectuées avec votre carte. Les limites de la carte peuvent inclure des limites sur le nombre et le montant en dollars des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques et des transactions aux points de vente. Un opérateur de distributeur automatique peut imposer des limites de retrait supplémentaires et/ou des frais supplémentaires.

Vous ne pouvez pas utiliser la carte pour effectuer des transactions qui dépassent le montant des fonds mis à votre disposition par l'État dans le cadre de ce programme. Il peut arriver que des dépôts soient enregistrés par erreur sur le compte de votre carte, ou que des fonds supplémentaires ne vous appartiennent pas. Vous n'êtes pas autorisé à dépenser ces fonds, car l'État ne nous a pas autorisés à vous les mettre à disposition par le biais de la carte. Dans ce cas, cette erreur est corrigée dès sa découverte et les fonds sont ajustés sur le compte de votre carte. Si l'ajustement a pour effet de rendre le solde de votre compte carte négatif, un avis vous est envoyé pour expliquer l'erreur et la raison de l'ajustement. Si vous avez dépensé les fonds avant que l'erreur soit identifiée, le montant à rembourser peut être automatiquement déduit des paiements futurs sur le compte de votre carte, comme décrit dans la section 8 du présent document

Votre carte ne doit pas être utilisée à des fins illégales (p. ex. pour faciliter les jeux d'argent sur Internet). Vous acceptez de ne pas utiliser votre carte ou vos fonds pour toute transaction illégale. Nous nous réservons le droit de refuser des transactions ou des autorisations de la part de commerçants apparemment impliqués dans l'activité de jeux d'argent sur Internet ou identifiés par des enregistrements de transactions ou autrement impliqués dans une telle activité. Vous pouvez également rencontrer des difficultés pour utiliser la carte dans les distributeurs automatiques et les kiosques sans surveillance.

Vous avez la possibilité de commander une « carte compagnon » pour obtenir iusqu'à 5 autres sous-comptes sous votre carte principale. Ces derniers peuvent être destinés aux soignants, aux enfants et aux autres personnes à charge. Ces cartes compagnons disposent de privilèges restreints et n'ont accès qu'aux fonds désignés par le titulaire principal de la carte. Vous pouvez vous inscrire à cette fonction sur www.GoProgram.com, en vous connectant à votre compte puis en sélectionnant « Carte compagnon » dans le menu.

APPLICABLE AUX TITULAIRES DE CARTE recevant des prestations d'assistance temporaire aux familles nécessiteuses (TANF) uniquement :

La loi fédérale interdit l'utilisation des prestations d'assistance temporaire aux familles nécessiteuses (TANF) dans les lieux suivants

- tout magasin ou établissement de détail qui vend principalement des boissons alcoolisées ;
- tout casino, maison de jeux ou établissement de jeux de hasard : ou
- tout établissement de vente au détail qui propose des divertissements pour adultes dans lesquels les artistes se déshabillent ou se produisent à nu.

L'utilisation de votre carte dans ces endroits est soumise aux sanctions de l'État de New York. Cela comprend les retraits effectués dans les distributeurs automatiques et les transactions d'achat dans les points de vente.

Paiements autorisés au préalable. Vous pouvez utiliser votre carte pour effectuer des paiements réguliers et autorisés au préalable à des commerçants en donnant les informations de votre carte à un commerçant. Si le montant de ces paiements peut varier, le commercant que vous allez paver vous indique, 10 jours avant chaque paiement, quand il sera effectué et quel est son montant. Vous pouvez choisir de ne recevoir cet avis que lorsque le paiement diffère de plus d'un certain montant du paiement précédent, ou lorsque le montant se situe en dehors de certaines limites que vous avez fixées.

Vous avez le droit de faire opposition à un paiement autorisé au préalable par votre carte en nous appelant au numéro figurant au dos de votre carte ou en consultant le site www.GoProgram.com et en sélectionnant le lien « Contactez-nous » au bas de la page ou en nous écrivant à Services des comptes clients, P.O. Box 245997, San Antonio, Texas 78224-5997. Nous devons recevoir votre demande au moins trois (3) jours ouvrables avant la date prévue pour le paiement. Vous devez également aviser le bénéficiaire. (Remarque : Si nous ne recevons pas votre demande au moins trois (3) jours ouvrables avant le paiement prévu, nous pouvons tenter, à notre seule discrétion, d'arrêter le paiement. Toutefois, nous n'assumons aucune responsabilité pour notre échec ou notre refus de le faire, même si nous acceptons votre demande d'arrêt de paiement). Si vous appelez, nous pouvons exiger que vous nous fassiez parvenir votre demande par écrit et que vous nous fournissiez une copie de votre avis au bénéficiaire,

révoquant l'autorisation du bénéficiaire à effectuer des débits sur votre carte, dans les 14 jours après votre appel. Si nous ne recevons pas la confirmation écrite dans les 14 jours, nous pouvons accepter des débits ultérieurs sur votre carte. Pour les paiements individuels, veuillez préciser le montant exact (en dollars et en cents) du . virement que vous voulez arrêter, la date du virement et l'identité du bénéficiaire. À moins que vous ne nous indiquiez que tous les transferts futurs vers un destinataire spécifique doivent être arrêtés, nous pouvons traiter votre demande d'arrêt de paiement comme une demande concernant un 1 seul transfert. Si vous nous ordonnez de faire opposition à l'un de ces paiements au moins trois 3 jours ouvrables avant le transfert de fonds prévu et que nous ne le faisons pas, nous sommes responsables de vos pertes ou dommages

Sécurité de la carte et du code PIN. Vous acceptez de ne pas donner ou mettre votre carte ou votre code PIN à la disposition d'autres personnes. Pour des raisons de sécurité, vous acceptez de ne pas inscrire votre code PIN sur votre carte et de ne pas le conserver au même endroit que votre carte.

N'oubliez pas que nous ne vous demandons jamais de fournir ou de confirmer votre code PIN par téléphone ou sur notre site web. Si vous recevez un courrier électronique qui semble provenir de notre part ou si vous consultez un site web qui contient notre nom, ne répondez pas à la demande de votre code PIN. Si vous soupçonnez une fraude, veuillez nous contacter dès que possible au numéro figurant au dos de votre carte ou retrouvez ce numéro en vous rendant sur www.GoProgram.com et en sélectionnant le lien « Contactez-nous » situé en bas de la page. Votre carte est notre propriété et doit nous être restituée sur demande.

- Transactions en devise. Veuillez nous informer à l'avance de votre intention d'utiliser votre carte en dehors des États-Unis afin d'éviter toute perturbation de vos services. Composez simplement le numéro figurant au dos de votre carte ou rendez-vous sur www.GoProgram.com et sélectionnez le lien « Contactez-nous » situé en bas de la page, afin que nous puissions activer la fonction qui permet de régler les achats internationaux. Si vous obtenez de l'argent ou effectuez un achat dans une devise autre que le dollar américain, Mastercard® International convertit le montant déduit de vos fonds disponibles en dollars américains. Selon la procédure de conversion de devises utilisée par Mastercard® International, le montant de la transaction en dollars non américains est converti en un montant en dollars américains en multipliant le montant de la transaction dans la devise autre que le dollar américain par un taux de conversion des devises. Le taux de conversion des devises que Mastercard® International utilise généralement est soit un tarif imposé par le gouvernement, soit un tarif de gros fourni à Mastercard® International. Ce taux peut différer du taux en vigueur au moment où la transaction a eu lieu ou lorsque nous l'imputons aux fonds qui sont à votre disposition.
- Relevé de vos fonds disponibles et de vos transactions. Vous pouvez obtenir un reçu au moment où vous effectuez une transaction à un distributeur automatique de billets ou à un terminal de point de vente. Vous pouvez obtenir des informations sur vos fonds disponibles et sur vos 10 dernières transactions en appelant le centre de service à la clientèle au numéro gratuit indiqué au dos de votre carte ou en visitant le site www.GoProgram.com. Sur ce site, vous pouvez sélectionner et imprimer l'historique des transactions sur une période maximale de 12 mois afin de suivre les transactions enregistrées sur le compte de votre carte. Le montant de vos fonds disponibles est également indiqué sur le reçu que vous recevez lorsque vous effectuez un retrait ou une consultation de solde à certains distributeurs automatiques

Vous avez également le droit d'obtenir au moins 24 mois d'historique écrit des transactions effectuées sur le compte de la carte en nous appelant au numéro figurant au dos de votre carte ou en nous écrivant à Account Services, P.O. Box 245997, San Antonio, Texas 78224-5997. Ces informations ne vous seront pas facturées, sauf si vous les demandez plus d'une fois par mois.

Carte ou PIN égaré(e)/perdu(e) ou volé(e). Si vous pensez que votre carte ou votre code PIN a été perdu ou volé ou que quelqu'un a transféré ou pourrait transférer de l'argent de vos fonds disponibles sans votre permission, appelez-nous au numéro indiqué au dos de votre carte ou trouvez le numéro en visitant www.GoProgram.com et en sélectionnant le lien « Contactez-nous » situé au bas de la page, ou écrivez-nous à Services des comptes clients, P.O. Box 245997, San Antonio, Texas 78224-5997 en joignant les détails.

Si vous avez égaré votre carte, vous avez la possibilité de la suspendre temporairement afin de bloquer toute transaction jusqu'à ce que vous puissiez la $retrouver.\ II\ vous\ suffit\ de\ vous\ connecter\ \grave{a}\ GoProgram.com,\ de\ cliquer\ sur\ «\ Services$ » et de sélectionner « Suspendre la carte » dans la liste déroulante. Cependant, toutes les transactions récurrentes configurées seront toujours effectuées. Une fois que vous avez retrouvé la carte, il vous suffit de vous rendre au même endroit sur le site web et de cliquer sur « Débloquer la carte ».

- Ajustements au solde du compte de votre carte. Il arrive que des ajustements soient effectués sur le compte de votre carte pour tenir compte d'un ajustement effectué par un commerçant, pour résoudre un litige avec le titulaire de la carte concernant une transaction enregistrée sur votre compte de carte, ou pour ajuster les entrées ou les dépôts enregistrés par erreur. Ces entrées en traitement peuvent entraîner un solde négatif sur le compte de votre carte. Dans ce cas, vous acceptez de nous rembourser le montant de toute(s) transaction(s) dépassant le montant autorisé ou entraînant un solde négatif sur le compte de votre carte, soit par des dépôts futurs sur le compte de votre carte, soit par chèque personnel ou mandat Le montant à rembourser est automatiquement déduit des paiements futurs sur le compte de votre carte. Si aucun dépôt futur n'est effectué sur le compte de votre carte, vous devez combler le solde négatif en effectuant un paiement à l'ordre du Service de traitement des paiements du programme, et envoyez un chèque ou un mandat à l'adresse suivante : Services des comptes clients, P.O. Box 245997, San Antonio, Texas 78224-5997. N'oubliez pas que vous avez toujours le droit de contester le montant affiché
- En cas d'erreurs ou de questions sur vos transactions. Si vous pensez qu'une erreur s'est produite en rapport avec vos fonds disponibles, appelez-nous au numéro figurant au dos de votre carte, que vous pouvez également trouver en vous rendant sur le site www.GoProgram.com et en sélectionnant le lien « Contactez-nous » situé en bas de la page, ou écrivez-nous à Services des comptes clients, P.O. Box 245997 San Antonio, Texas 78224-5997 dès que possible. Nous devons vous permettre de signaler une erreur jusqu'à 60 jours après la première des dates suivantes : la date à laquelle vous accédez à votre compte par voie électronique, si l'erreur a pu être visualisée dans votre historique électronique, ou la date à laquelle nous avons envoyé le PREMIER historique écrit sur lequel figurait l'erreur. Vous devrez nous faire savoir :
 - (1) votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre numéro de carte :
 - (2) la raison pour laquelle il y a une erreur et le montant en dollars;
- (3) la date approximative à laquelle l'erreur a eu lieu.

Si l'erreur ne peut être résolue par téléphone, vous devez nous en informer par écrit dans les 10 jours ouvrables à l'adresse suivante : Services des comptes clients, P.O. Box 245997, San Antonio, Texas 78224-5997.

Nous déterminons si une erreur s'est produite dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de votre demande et nous la corrigeons rapidément. Toutefois, si nous avons besoin de plus de temps, nous pouvons prendre jusqu'à 45 jours pour examiner votre plainte ou votre question. Si nous décidons de procéder ainsi, nous créditons votre carte dans les 10 jours ouvrables (20 jours ouvrables pour les nouveaux comptes de la carte ouverts depuis moins de 30 jours ouvrables) du montant que vous pensez être erroné, afin que vous puissiez disposer de l'argent pendant la durée de notre enquête. Si nous vous demandons de formuler votre plainte ou votre question par écrit et que nous ne la recevons pas dans les 10 jours ouvrables, nous pouvons ne pas vous accorder de crédit sur votre carte pendant que nous examinons votre réclamation. Pour les erreurs concernant de nouveaux comptes, des transactions au point de vente ou des transactions effectuées à l'étranger, nous pouvons prendre jusqu'à 90 jours pour examiner votre plainte ou votre question.

Nous vous informons des résultats dans les trois (3) jours ouvrables suivant la fin de notre enquête. Si nous décidons qu'il ne s'agit pas d'une erreur, nous vous envoyons une explication écrite. Vous pouvez demander des copies des documents que nous avons utilisés dans le cadre de notre enquête. Si vous avez besoin de plus d'informations sur notre processus de résolution des erreurs, appelez-nous au numéro gratuit du service à la clientèle, au numéro figurant au dos de votre carte.

Votre obligation. Informez-nous IMMÉDIATEMENT si vous pensez que votre carte ou votre code PIN a été perdu ou volé, que votre code PIN a été falsifié ou que vous pensez qu'une transaction a été effectuée sans votre autorisation en utilisant les informations de votre compte carte. Le meilleur moven de minimiser vos pertes éventuelles est de nous contacter par téléphone au numéro figurant au dos de votre carte. Vous pouvez également nous écrire à Services des comptes clients, P.O. Box 245997, San Antonio, Texas 78224-5997 dès que possible. Vous pourriez perdre tout l'argent sur le compte de cette carte.

Si vous nous informez dans les deux (2) jours ouvrables, après avoir appris la perte ou le vol de votre carte ou de votre PIN, vous ne pouvez pas perdre plus de 50 dollars si quelqu'un a utilisé votre carte ou votre PIN sans votre permission. Si vous ne nous informez pas dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date à laquelle vous avez appris la perte ou le vol de votre carte ou de votre code PIN, et que nous pouvons prouver que nous aurions pu empêcher quelqu'un d'utiliser votre carte ou votre code PIN sans votre permission si vous nous l'aviez dit, vous pourriez perdre jusqu'à 500 dollars.

Vous êtes responsable de toutes les utilisations autorisées de votre carte à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous ; vous ne serez pas responsable d'une utilisation non autorisée de votre carte. Une utilisation « non autorisée » est un retrait ou une transaction que vous ou une personne que vous avez autorisée n'avez pas effectué. Il est possible que nous refusions de vous rembourser pour une transaction que vous estimez non autorisée si : (1) vous donnez votre carte, votre numéro de carte et/ou votre code PIN à une autre personne que vous autorisez expressément ou implicitement à utiliser votre carte, même si cette personne effectue des retraits ou des achats supérieurs à ceux que vous avez autorisés ; ou (2) nous concluons que les faits ne soutiennent pas raisonnablement une réclamation pour utilisation non autorisée.

De plus, si l'historique des transactions écrites ou d'autres informations sur les transactions par carte que vous obtenez de nous montrent des transferts de fonds que vous n'avez pas effectués, y compris ceux effectués par carte, code PIN ou autre, informez-nous immédiatement. Si vous ne nous informez pas dans les 60 jours suivant la transmission ou la mise à disposition de ces informations par téléphone, par l'historique des transactions électroniques ou par l'historique des transactions écrites, vous pouvez ne pas récupérer l'argent que vous avez perdu après les 60 jours si nous pouvons prouver que nous aurions pu empêcher quelqu'un de prendre l'argent si vous nous l'aviez dit à temps. Si une bonne raison (comme un long voyage ou un séjour à l'hôpital) vous a empêché de nous le dire, nous prolongeons les délais.

Nous annulons votre carte si elle nous est signalée comme perdue, volée ou détruite. Une fois que votre carte est annulée, vous n'aurez aucune obligation pour les autres transactions impliquant l'utilisation de la carte qui a été annulée.

Changement d'adresse : Il vous incombe d'informer rapidement l'entreprise de tout changement d'adresse postale, de numéro de téléphone ou d'adresse

- **Notre obligation.** Si nous n'effectuons pas un transfert électronique de fonds vers ou depuis votre carte à temps ou pour le montant correct conformément aux présentes conditions, nous pouvons être tenus responsables de vos pertes ou dommages. Il y a cependant quelques exceptions. Nous ne sommes pas
 - sans faute de notre part, vous n'avez pas assez de fonds disponibles sur votre carte pour effectuer la transaction;
- nous pensons que la transaction n'est peut-être pas autorisée par vous :
- des circonstances indépendantes de notre volonté (telles qu'un incendie, une inondation, un dégât des eaux, une panne de courant, une grève, un conflit du travail, une panne d'ordinateur, une perturbation des lignes téléphoniques ou une catastrophe naturelle) empêchent ou retardent le transfert de fonds, malgré les précautions raisonnables que nous avons prises ;
- le système, le distributeur automatique ou le terminal de paiement, ne fonctionnaient pas correctement et vous étiez au courant du problème lorsque vous avez commencé la transaction;
- l'État ne nous a pas autorisés à mettre les fonds nécessaires à disposition par le biais de votre carte;
- les fonds disponibles sur votre carte font l'objet d'un acte de procédure ou ne sont pas disponibles pour un retrait ; ou
- la transaction ne peut être effectuée, car votre carte est endommagée
- Biens non réclamés. Dans certaines circonstances, nous sommes tenus par la loi de l'État de renoncer au solde des comptes sur lesquels il n'y a pas eu d'activité pendant une période déterminée, comme des dépôts, des retraits, une consultation du solde du compte ou tout autre contact initié par le client. Le délai de renonciation, également appelé délaissement, varie selon les États. Vous acceptez que nous ne soyons pas responsables de toute perte que vous pourriez subir en raison de notre respect de ces lois en toute bonne foi.
- Limitation du délai pour intenter une action en justice. Toute action ou procédure de votre part visant à faire respecter une obligation, un devoir ou un droit issu des présentes conditions ou de la loi en ce qui concerne votre carte ou le service relatif à la carte doit être entamée dans 12 mois suivant la survenance de la cause de l'action, sauf si cette limitation n'est pas autorisée par la loi en vigueur.
- Renonciation au droit à un procès devant jury. Si vous avez un problème avec votre carte ou le service relatif à la carte, veuillez le porter immédiatement à notre attention en appelant le service à la clientèle au numéro indiqué au dos de votre carte. Dans la plupart des cas, un appel téléphonique permet de résoudre rapidement le problème à l'amiable et de manière informelle. Si un litige ne peut être résolu de manière informelle, vous ou nous pouvons intenter une action er justice. Vous et nous renonçons tous deux au droit à un procès devant un jury pour résoudre chaque litige, réclamation, demande, cause d'action et controverse entre vous et nous découlant de votre carte ou de ce service, ou s'y afférent. Ceci comprend, sans s'y limiter, les réclamations introduites par vous en tant que représentant d'un collectif au nom d'autres personnes, et les réclamations introduites par un représentant d'un collectif en votre nom en tant que membre d'un collectif (actions dites « recours collectifs »).

- Vie privée. Il est possible que nous obtenions des informations personnelles non publiques vous concernant (p. ex le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro de sécurité sociale et la date de naissance) auprès de l'État afin de vérifier votre identité. Nous ne divulguons à personne les informations financières personnelles non publiques obtenues dans le cadre de ce programme de cartes sur les titulaires de cartes actuels ou anciens, sauf, et comme le permettent les lois fédérales et nationales pour traiter une transaction à votre demande ; à l'État ou à son agent en relation avec le compte qui finance les paiements par carte ; lorsque cela est nécessaire ou utile pour effectuer, gérer ou appliquer une transaction ; pour se conformer à une loi, un règlement, une procédure judiciaire ou une ordonnance du tribunal ; aux autorités locales, nationales et fédérales si nous pensons qu'un crime peut avoir été commis avec une carte ; ou comme le permet la loi. Nous limitons l'accès aux informations personnelles non publiques vous concernant aux employés qui ont besoin de connaître ces informations pour vous fournir les produits et services. Nous maintenons des mesures de protection physiques, électroniques et procédurales conformes aux réglementations fédérales pour protéger vos informations personnelles non publiques.
- Identité du titulaire de la carte. Pour aider le gouvernement à lutter contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, la loi fédérale exige que des informations d'identification soient obtenues pour chaque personne qui se procure
- lours ouvrables. Les jours ouvrables sont du lundi au vendredi, à l'exception des
- Acte de cession. Vous ne pouvez pas céder à d'autres vos droits ou obligations en rapport avec les présentes conditions, les fonds mis à votre disposition par votre carte ou la carte elle-même. Nous pouvons céder nos droits et obligations en vertu des présentes conditions à des tiers sans vous en informer au préalable ou sans votre consentement.
- Dissociabilité/Renonciation. Si une disposition des présentes conditions est jugée illégale, nulle ou inexécutable, elle est dissociée des présentes conditions et n'affecte pas la validité et le caractère exécutoire des autres dispositions. Nous pouvons retarder l'application de nos droits en vertu des présentes conditions sans les perdre. Toute renonciation de notre part n'est pas considérée comme une renonciation à d'autres droits ou au même droit à un autre moment.
- Loi en vigueur. Les présentes conditions sont régies et interprétées conformément au droit fédéral en vigueur et aux lois de l'État du Michigan, sans référence à ses principes de conflit de lois.
- Acte de procédure. Nous pouvons nous conformer à toute citation à comparaître, à tout prélèvement ou à toute autre acte de procédure, comme l'autorisent les lois fédérales et nationales. Si la partie qui a signifié l'acte de procédure ne nous rembourse pas intégralement les frais de recherche, de photocopie et de traitement des dossiers, nous pouvons imputer ces frais à votre compte de carte, en plus de nos frais de procédure de 50 DOLLARS. Nous sommes en droit d'honorer un acte de procédure signifié personnellement, par courrier ou par fax dans l'un de nos bureaux (y compris dans des lieux autres que ceux où sont détenus les fonds, les dossiers ou les biens recherchés), même si la loi exige une remise en mains propres dans un lieu
- Modification des conditions. Nous pouvons modifier (ajouter, supprimer ou mender) ces conditions à tout moment en vous fournissant un avis préalable de la modification, comme l'exige la loi.
 - Résiliation. Nous pouvons suspendre ou interrompre l'utilisation de la carte, avec ou sans motif, à tout moment en vous donnant un préavis. Nous avons le droit d'interrompre immédiatement l'utilisation de notre carte et de ce service si : vous violez les présentes conditions ou tout autre accord conclu avec nous ; l'État ou son agent nous en fait la demande ; nous avons des raisons de croire qu'il y a eu ou qu'il peut y avoir une utilisation non autorisée des fonds disponibles sur votre compte de carte, de votre carte ou de votre code PIN ; ou s'il y a des demandes contradictoires concernant les fonds disponibles sur votre compte de carte. Vous pouvez interrompre l'utilisation de la carte et des présentes conditions sans motif, à tout moment, en contactant le service à la clientèle au numéro figurant au dos de votre carte, qui se trouve également sur www.GoProgram.com.
- Clôture du programme. Nous vous informons des mesures que vous devez prendre dans le cas où ce programme de cartes prépayées prendrait fin ayec l'État. Votre compte de carte peut être soumis à des frais de clôture de compte si des fonds restent sur votre carte après la clôture du programme
- FDIC assuré. Les fonds associés à la carte sont assurés et garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation dans les limites prévues par la loi.
- Barème de frais. Vous trouverez ci-dessous une liste des frais qui s'appliquent à votre carte. Les frais seront prélevés sur le solde du compte de votre carte, sauf si la loi l'interdit.

Listo do tous los frais pour Now York State Child Support - Way2Go Card Mastercard prépayée

Tous les frais	Montant	Détails
Début		
Achat par carte	0,00 \$	Il n'y a aucuns frais pour obtenir un compte pour cette carte.
Utilisation mensuelle		
Frais d'utilisation mensuels	0,00 \$	Il n'y a pas de frais mensuels associés à cette carte.
Dépenser de l'argent		
Retrait d'argent liquide au point de vente (PDV)	0,00 \$	Il n'y a pas de frais pour les transactions d'achat au point de vente effectuées aux États-Unis au moyen de votre signature ou Numéro d'identification personnel (PIN). Les frais peuvent être évalués au niveau du commerçant.
Paiement de factures en ligne	0,00 \$	L'utilisation de notre service de paiement de factures sur notre site web, www.GoProgram.com, est gratuite.
Obtenir de l'argent		,
Retrait aux distributeurs automatiques (dans le réseau)	0,00 \$	Il n'y a pas de frais pour les retraits effectués dans les distributeurs automatiques du réseau Allpoint et MoneyPass Les sites du réseau peuvent être consultés sur https://www.allpointnetwork.com/locator.html et moneypass.com/atm-locator.html. Lorsque vous utilisez votre carte à un distributeur montant maximal qui peut être retiré du compte de la carte par jour civil est de 500,00 \$.
Retrait aux distributeurs automatiques (hors réseau)	1,35 \$	Ce sont nos frais. « Hors réseau » désigne tous les distributeurs automatiques à l'extérieur du réseau des distributeurs automatiques Allpoint et MoneyPass L'opérateur du distributeur automatique peut également vous facturer des frais, même si vous n'effectuez pas la transaction. Lorsque vous utilisez votre carte à un distributeur automatique, le montant total maximal qui peut être retiré du compte de la carte par jour civil est de 500,00 \$.
Retrait d'espèces au comptoir (OTC)	0,00 \$	Vous êtes autorisé à effectuer un nombre illimité de retraits d'espèces au guichet, sans frais, dans les banques membres de Mastercard ou aux comptoirs de la caisse populaire. Accepté dans la plupart des banques et caisses populaires qui accepte Mastercard.
Information		
Consultation de solde au distributeur automatique (dans ou hors réseau)	0,00 \$	Il n'y a aucuns frais pour consulter le solde au distributeur automatique
Refus au distributeur automatique (dans ou hors réseau)	0,00 \$	Il n'y a pas de frais pour les transactions refusées à n'importe quel distributeur automatique.
Service à la clientèle	0,00 \$	Il n'y a pas de frais pour appeler le numéro du service à la clientèle automatisé figurant au dos de votre carte. Il n'y a jamais de frais de transfert vers un agent en direct.
Utilisation de votre carte en dehors des Éta	ts-Unis	
Frais de transaction internationale	0,00 \$	Il n'y a aucun frais supplémentaire pour les transactions qui ont lieu en dehors des États-Unis.
Retrait international aux distributeurs automatiques	1,35 \$	Il s'agit des frais qui vous sont facturés pour chaque retrait au guichet automatique que vous effectuez en dehors des États-Unis. L'opérateur du distributeur automatique peut également vous facturer des frais, même si vous n'effectuez pas la transaction.
Frais de transaction internationale	2 \$	Le taux de conversion est une commission Mastercard pour chaque montant de transaction effectuée en dehors des États-Unis.
Autre		
Remplacement de carte	0,00 \$	Il n'y a jamais de frais pour remplacer votre carte. Livraison standard aux États-Unis entre 7 à 10 jours civils.
Livraison rapide des cartes	18,50 \$	Si vous demandez que votre carte de remplacement soit expédiée plutôt que de la recevoir par courrie ordinaire,vous devez payer les frais de livraison rapide de la carte. La livraison rapide de ma carte est de 3 à 5 jours civils.
Transfert de fonds	0,00 \$	Il n'y a pas de frais pour transférer des fonds du compte de votre carte vers le compte de l'U.S. Bank dont vous êtes le titulaire
Frais d'inactivité	1,00 \$	Aucun frais n'est prélevé si votre carte devient inactive. L'inactivité est définie comme l'absence de dépôts, d'achats, de communications avec le service à la clientèle automatisé ou en direct, de retraits d'espèces, de

Vos fonds sont éligibles à l'assurance FDIC et seront détenus ou transférés à Comerica Bank, une institution assurée par la FDIC. Une fois sur place, vos fonds sont assurés jusqu'à 250 000 \$ par la FDIC en cas de faillite de la Comerica Bank, si les conditions spécifiques d'assurance des dépôts sont remplies. Consultez fdic.gov/deposit/deposits/prepaid.html pour plus de détails.

consultations de soldes aux distributeurs automatiques ou de virements de fonds pendant 12 mois consécutifs.

Pas de possibilités de découvert bancaire/crédit.</. Contactez le Service à la clientèle du Go Program en composant le 1-844-309-5654, par la poste à P.O. Box 245997, San Antonio, TX 78224-5997 ou visitez www.GoProgram.com.

Pour obtenir des informations générales sur les comptes prépayés, visitez cfpb.gov/prepaid.

Si vous avez une plainte à formuler au sujet d'un compte prépayé, appelez le Consumer Financial Protection Bureau au 1-855-411-2372 ou visitez cfpb.gov/complaint.